Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
AU CAMEROUN

PROJETS DES SOCIETES CIVILES ET COALITIONS D'ACTEURS (PISCCA)

APPUI AUX INNOVATIONS DE LA JEUNESSE ET DE LA SOCIETE CIVILE CAMEROUNAISES EN MATIERE DE PARTICIPATION CITOYENNE, D'EGALITE, DE DEFENSE DES DROITS ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

APPEL À PROPOSITIONS

2019

TERMES DE REFERENCE

L'Ambassade de France au Cameroun accompagne depuis plusieurs années la société civile camerounaise. Entre 2005 et 2016, le Fonds Social de Développement (FSD), puis le Fonds d'Appui aux Sociétés Civiles du Sud (FASCS) ont financé plus de 30 projets portés par des organisations de la société civile (OSC), pour un montant total supérieur à un milliard de FCFA.

Le présent programme *Projets des Sociétés Civiles et Coalitions d'Acteurs* (PISCCA) remplace aujourd'hui le FASCS. Il devient le principal outil d'appui à la société civile camerounaise porté par l'Ambassade de France.

Le PISCCA fera l'objet de deux appels à proposition, successivement aux premiers trimestres 2019 et 2020.

LA DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS POUR L'APPEL A PROPOSITION 2019 EST FIXEE AU :

21 AVRIL 2019

Objectif principal et priorités sectorielles

Le PISCCA s'adresse aux OSC camerounaises : association, groupement d'intérêt commun, réseaux d'associations, organisation non gouvernementale.

Il vise de façon transversale à favoriser le renforcement, la structuration et la professionnalisation des organisations issues de la société civile. Ses objectifs sont d'encourager des projets de développement local pérennes ; de promouvoir les initiatives innovantes portées par la société civile ; de renforcer les capacités des personnes bénéficiaires des projets et des OSC ; d'encourager la mise en réseau et les synergies entre les acteurs de la société civile, de favoriser l'émergence de nouveaux acteurs dans le débat public ainsi que d'accroitre leur crédibilité en tant qu'acteurs de développement.

Le projet soumis doit s'aligner sur une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- **Citoyenneté et droits humains :**

- La participation citoyenne à l'élaboration et au suivi des politiques publiques ;
- Le renforcement des capacités de la jeunesse à agir pour le vivre-ensemble ;
- Le renforcement des capacités de la jeunesse à agir pour le développement local ;
- Le soutien aux groupes vulnérables et l'amélioration du cadre légal de protection des droits humains.

- **Protection de l'environnement et de la biodiversité :**

- La conservation d'espèces menacées et la lutte contre le braconnage ;
- La création/développement d'une filière verte ;
- L'intégration des communautés autochtones et/ou périphériques des Aires Protégées ;
- L'inclusion des femmes et/ou des jeunes dans la protection de l'environnement.

Deux thématiques transversales seront systématiquement prises en compte:

- **l'inclusion et le renforcement des capacités de la jeunesse camerounaise** ;
- **l'apport du projet en matière d'insertion socio-économique des jeunes filles, de promotion de l'égalité des droits homme-femme et de lutte contre les violences basées sur le genre.**

Priorités géographiques

Les activités financées peuvent se dérouler sur l'ensemble du territoire camerounais, **aucune exclusion ne sera pratiquée sur base géographique.** Néanmoins, deux zones prioritaires feront l'objet d'une attention particulière :

- **Le Septentrion**. Les projets ayant pour but de favoriser un développement inclusif dans le Septentrion L'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord, ces dernières étant les régions connaissant les indicateurs socio-économiques les plus faibles du pays.
- **Les régions anglophones.** Les projets contribuant au dialogue et au retour à la paix dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, ou auprès des communautés anglophones vivants en zones francophones.

Critères d'éligibilité

Le projet doit être porté par une organisation de la société civile camerounaise (association, groupement d'intérêt commun, organisation non gouvernementale) **légalement constituée depuis au moins deux ans** (avant le 1er janvier 2017). Les établissements de microfinance ne sont pas éligibles à cet appel à projets.

Ne peuvent être financés :

- L'achat immobilier et les projets de construction de bâtiments (école, centre de santé …) ;
- Le fonctionnement ou l'équipement de services administratifs, d'associations ou d'œuvres privées, lorsque le financement de ces opérations ne s'inscrit pas dans un véritable projet de développement (loyer, achat ou réparation de véhicule, salaires, charges, électricité…) ;
- Les opérations de prestige ou de simple opportunité sans but économique, social ou culturel ;
- Les actions humanitaires et d'urgence ;
- Les actions ponctuelles (bourses, invitations, missions d'experts, appui logistique).

Seront privilégiés les projets :

- de développement local proposant une approche innovante susceptible d'être reproduite à plus grande échelle ;
- s'appuyant sur un réseau, ou contribuant à la structuration d'un réseau d'acteur de la société civile ;

- menés dans une démarche partenariale impliquant les autorités locales (collectivités territoriales décentralisées, autorités traditionnelles) ;
- s'inscrivant en complémentarité avec les actions d'autres partenaires techniques et financiers.

Modalités de contractualisation

La convention de financement est signée entre l'Ambassade de France et l'OSC camerounaise qui est responsable, en tant que bénéficiaire primaire du financement, de l'usage et de la traçabilité des fonds ainsi que de l'exécution et du suivi du projet.

L'OSC camerounaise est l'interlocuteur de l'Ambassade de France, elle est responsable auprès d'elle du reporting technique et financier du projet.

Le projet sera clos par la signature d'un protocole spécifique impliquant l'ensemble des parties engagées après présentation d'un rapport narratif et financier final.

Aspects financiers :

- Le financement sollicité doit être compris entre **10 000 € (6 559 558 FCFA) et 40 000€ (26 238 234 FCFA)** et représenter **au maximum 90%** du montant total du projet ;
- **10% de cofinancement minimum du montant total devront être apportés par l'OSC sélectionnée ou par un partenaire financier** (secteur privé ou public) ;
- Les frais de fonctionnement du projet ne doivent pas excéder 25% du budget total et les activités mises en œuvre doivent représenter au moins 75% du budget total ;
- **La subvention accordée sera versée en deux tranches représentant respectivement 60% et 40% du montant total de la subvention. La seconde tranche sera accordée au plus tard au 30 octobre 2019, sur présentation d'un rapport financier justifiant de l'utilisation d'au moins 50% de la première tranche ;**
- **L'intégralité de la subvention devant être versée en 2019, la majorité des activités et des dépenses prévues devront être mises en œuvre avant la fin de l'année.**

Nature et modalités d'exécution du projet :

- Ne pas excéder **15 mois** de réalisation ;
- S'inscrire dans les domaines d'intervention précités ;
- Prévoir les conditions de pérennisation des activités au-delà du financement ;
- Viser des résultats réalistes et mesurables par des indicateurs renseignés au préalable.

Processus de sélection :

L'appel à propositions se déroulera en deux phases de quatre semaines chacune :

- Une première phase au cours de laquelle les OSC souhaitant candidater devront compléter le formulaire de candidature téléchargeable sur le site internet de l'Ambassade de France. A l'issue de cette phase, une présélection d'un nombre restreint de projets sera réalisée. En raison du grand nombre de soumissions attendues, seules les OSC présélectionnées seront notifiées.
- Une seconde phase au cours de laquelle des entretiens seront réalisés auprès des OSC présélectionnées. D'éventuels précisions, ajustements, ou modifications sur les projets soumis pourront-être demandés.

Un comité de sélection, présidé par l'Ambassadeur de France, décidera des projets financés en 2019. La liste des projets sélectionnés sera diffusée publiquement.

Communication :

Chaque projet doit, hors cas spécifique, prévoir un plan de communication. Ces actions de communication seront valorisées et pourront faire l'objet d'un accompagnement de la part du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade. Selon le type de projet, Il pourra s'agir de l'inauguration du projet, de communication sur les réseaux sociaux, d'inscription de logos sur les infrastructures, d'annonces radio et presse, de réalisation de portraits, etc… Le logo de l'Ambassade de France devra apparaitre sur l'ensemble des documents de communication du projet.

Accompagnement :

Une session de formation sera organisée après signature des protocoles de financement. Cette session permettra de souligner les attentes de l'Ambassade de France en terme d'une part de gestion de projet (gestion comptable et financière, rédaction de rapports, communication, processus d'auto-évaluation), et d'autre part de stratégie, d'approche et de méthode d'intervention. Outre cette formation en début de programme, les besoins individuels de chaque structure ayant reçu une subvention seront évalués et donneront lieu à une ou plusieurs autres sessions de formation si nécessaire.

Suivi :

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France effectuera un suivi régulier des projets (incluant des visites de terrain) afin de s'assurer de la bonne réalisation des actions financées et se tiendra à disposition des organisations ayant reçu une subvention pour toute demande d'appui.

Calendrier

Tout dossier reçu après la date indiquée ne sera pas étudié.

Le dossier doit être impérativement envoyé en format électronique à l'adresse suivante :

Piscca.cameroun@gmail.com

Du 22/03/2019 au

21/04/2019 : Première phase d'appel à projets.

Du 22/04/2019 au

23/04/2019 : Présélection des projets.

Les résultats de la présélection vous seront communiqués par email. Seules les OSC présélectionnées seront notifiées.

23/04/2019 au

19/05/2019 : Deuxième phase d'appel à projets.

Visites de terrains et entretiens avec les OSC présélectionnées

20/05/2019 : Comité final de sélection.

La liste des projets sélectionnés sera diffusée publiquement par la suite.

Pièces à fournir

Tout dossier devra être composé de :

- Formulaire de candidature dûment rempli (à télécharger sur le site internet de l'Ambassade de France) ;
- Récépissé d'enregistrement de l'association ;
- Lettres des partenaires éventuels décrivant leur participation aux côtés du porteur du projet ;
- Tout autre document pouvant appuyer votre candidature.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Contacts

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Cameroun se tient à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles à l'adresse suivante :

Piscca.cameroun@gmail.com

Seules les OSC sélectionnées seront notifiées. Il est inutile de contacter le Service de Coopération et d'Action Culturelle pour obtenir des informations sur les décisions du jury de sélection.